NATIONS UNIES **DP**

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

Distr.
GENERALE

DP/CP/MAG/4/Extension II
26 avril 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarantième session
1-18 juin 1993, New York
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

PLANIFICATION ET EXECUTION DES PROGRAMMES

Programmes de pays, programmes multinationaux et programme mondial

PROLONGATION DU QUATRIEME PROGRAMME POUR MADAGASCAR

Assistance demandée au PNUD par le Gouvernement de Madagascar
pour la période janvier-décembre 1993

Période de prolongation	Ressources nécessaires	Dollars
1993	CIP	18 300 000
	Total	18 300 000

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	JUSTIFICATION	1	2
II.	OBJECTIFS	2 - 3	2
III.	DESCRIPTION DU PROGRAMME	4 - 9	2
IV.	RECOMMANDATION	10	4
	Annexe		
	ETAT RECAPITULATIF FINANCIER		5

I. JUSTIFICATION

1. Le gouvernement de transition de Madagascar a demandé encore une année de prolongation du quatrième programme, jusqu'en décembre 1993, en attendant l'achèvement de la mise en place des institutions démocratiques. Le quatrième programme de pays pour Madagascar (1987-1991), approuvé par le Conseil d'administration du PNUD en juin 1987, a fait l'objet d'une première prolongation pour l'année 1992 à la demande du gouvernement de transition, installé à la suite des grèves qui ont paralysé le pays durant sept mois en 1991. Après les élections présidentielles et législatives prévues entre novembre 1992 et juin 1993, un nouveau gouvernement entamera le processus d'établissement des priorités et objectifs nationaux de développement sur lesquels le cinquième programme des pays doit être basé. Ce programme sera présenté au Conseil d'administration du PNUD en 1994.

II. OBJECTIFS

2. Le quatrième programme pour Madagascar a fait l'objet d'une revue à mi-parcours en mai 1989, quand ses objectifs initiaux se sont précisés. Durant les deux dernières années du programme, conformément aux décisions de la revue à mi-parcours et aux objectifs de développement du Gouvernement, le PNUD a défini et commencé à mettre en oeuvre certaines activités qui répondent aux objectifs de renforcement des capacités de planification et de gestion de l'économie, de valorisation de la capacité productive des sols et des eaux, de promotion du secteur privé et d'exécution d'actions sociales en appui à l'ajustement structurel.

3. Durant la période de prolongation, les objectifs définis en mai 1989 demeureront valables. Bien qu'un certain nombre de changements de nature constitutionnelle et politique soient survenus, les politiques économiques appliquées par le gouvernement de transition resteront essentiellement inchangées.

III. DESCRIPTION DU PROGRAMME

4. Renforcement des capacités nationales de planification et de gestion de l'économie. Se poursuivront les activités relatives à a) la collecte de données statistiques dans le domaine agricole qui devra aboutir, vers la fin de la période de prolongation, à la mise en place d'un mécanisme permanent de collecte et d'analyse; b) l'enquête auprès des ménages qui permettra d'identifier les groupes vulnérables de la population qui devront bénéficier des programmes dans le secteur social; c) la consolidation des capacités de planification de l'éducation; d) l'appui au suivi du PIP/PDP (les capacités nationales dans leur élaboration seront renforcées avec l'appui de la Banque mondiale); e) l'appui et le renforcement des différentes structures impliquées dans le montage du cadre macro-économique et dans la collecte et l'étude des données essentielles de ce cadrage.

5. Valorisation de la capacité productive des sols et des eaux. Les interventions dans ce secteur porteront premièrement sur la poursuite du développement de la production des cultures de rente et la promotion du développement intégré, la protection de l'environnement étant prise en considération (opérations pilotes d'écodéveloppement des communautés de base

pour le maintien des zones de conservation des milieux naturels). Deuxièmement, elles traiteront de la mise en oeuvre du projet sur l'amélioration des capacités techniques de l'Office national pour l'environnement et la réalisation d'études complémentaires en matière d'environnement, permettant de mobiliser des ressources additionnelles. Enfin, elles se dirigeront à la finalisation et au démarrage d'un programme-cadre pour l'aménagement et le développement de la pêche et de l'aquaculture et à l'organisation d'une mission pour la formulation d'un programme régional dans le domaine de l'amélioration de la productivité agricole durable dans le but de définir les activités à entreprendre dans le domaine de l'agriculture durant le cinquième programme.

6. Promotion et renforcement de la capacité du secteur privé. Cette activité consistera essentiellement à appuyer la création de petites entreprises dont l'objectif final est de faciliter l'accès au crédit pour les petits promoteurs et de mettre en place des procédures de financement des petites entreprises (montage de dossiers bancables et leur présentation aux différentes banques) en milieux urbains et ruraux; à promouvoir la formation, en amont de la création d'entreprises, et à mettre en route le projet sur un fonds de garantie et de soutien de micro et petites entreprises qui permettra d'identifier 2 000 entrepreneurs et groupements et de les doter d'un fonds particulier, et de financer 2 000 micro-entreprises à court terme; à formuler un programme pour la promotion de la petite et moyenne entreprise privée, qui se réalisera au cours du cinquième cycle et à préparer la politique de la gestion stratégique du secteur industriel.

7. Actions sociales en appui à l'ajustement structurel. La période de prolongation verra la poursuite des activités de planification familiale et du programme-cadre sur la dimension sociale du développement, dont le but est de promouvoir et de renforcer la capacité nationale de réaliser des micro-projets de développement local ayant pour but d'alléger la pauvreté urbaine et rurale. D'autres activités dans le domaine social seront la valorisation des micro-réalisations dans le cadre de ce programme et d'autres programmes financés par le PNUD et l'organisation du deuxième recensement général de la population et de l'habitat, qui se tiendra dans le courant du premier semestre 1993; une conférence de bailleurs de fonds pour le développement humain et social ainsi qu'un projet pour la mise en place d'une structure qui sera destinée à gérer les fonds mobilisés lors de la conférence; la finalisation et le démarrage d'un projet de développement sanitaire axé sur le district, ainsi que la poursuite dans le cadre d'une nouvelle phase d'un projet dans le secteur eau et assainissement; par ailleurs, la revue tripartite du projet MAG/88/015, appui au programme de réinsertion professionnelle, a recommandé une prolongation de six mois jusqu'en juin 1993.

8. Interventions du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). Puisque Madagascar a été admis dans le groupe des pays les moins avancés (PMA) à partir de janvier 1992, le pays bénéficierait d'apports financiers disponibles pour les PMA, en particulier ceux du Fonds d'équipement des Nations Unies. Les premiers projets sous cette rubrique seront formulés entre janvier et juin 1993. Le projet MAG/92/C01 sur un fonds de garantie et de soutien de micro et petites entreprises a déjà été approuvé, le FENU reprenant les fonds et lignes de crédit et le CIP continuant de financer l'assistance technique.

9. Les grands axes d'intervention du FENU en 1993 seront :

a) La lutte contre la pauvreté dans le sud à l'égard de laquelle le FENU se propose de financer, pour un montant de 1,4 million, des micro-réalisations génératrices d'emplois, de revenus et de bénéfices sociaux. La contribution du CIP sera de 400 000 dollars sur trois ans;

b) L'appui au développement régional d'Ambato-Boeni dont le but est d'exploiter un potentiel naturel et humain existant dans le Fivondronana d'Ambato-Boeni. Pour ce faire, le FENU financera, pour 4 millions, la réhabilitation d'une piste de desserte de 25 kilomètres, la mise en valeur de bas-fonds rizicoles et le développement du potentiel de pêche continentale, la réhabilitation des services des deux pôles urbains du Fivondronana et l'appui en capital à des activités de développement rural. Le CIP financera l'établissement d'une cellule d'exécution à Ambato-Boeni pour le montant de 400 000 dollars;

c) L'écodéveloppement de Mananara-Nord. Afin de contribuer au développement économique autour des zones protégées de Mananara-Nord, le FENU financera la formation de capital productif agro-pastoral et forestier pour les activités rizicoles et la modernisation de l'agriculture de pente ainsi que la réhabilitation des infrastructures économiques et sociales dans la ville de Mananara-Nord et les villages de la région;

d) Le CIP financera un sous-contrat avec les opérateurs locaux expérimentés dans ce domaine.

IV. RECOMMANDATION

10. L'Administrateur recommande que le Conseil d'administration approuve la deuxième prolongation du quatrième programme pour Madagascar.

Annexe

ETAT FINANCIER RECAPITULATIF

ESTIMATION DES RESSOURCES PRISES EN COMPTE AUX FINS DE LA PROGRAMMATION

	Dollars	Dollars
I. QUATRIEME PROGRAMME DU PAYS		
CIP du quatrième cycle	40 659 000	
Report du troisième cycle	4 550 000	
Emprunt du cinquième cycle	6 368 000	
Dépenses estimées pour 1992	14 000 000	
Total		65 577 000
II. BESOINS DE RESSOURCES PREVUS POUR LA PERIODE DE PROLONGATION		
CIP	18 300 000	
Total		18 300 000
III. SOLDES DISPONIBLES DU CINQUIEME CYCLE APRES LA PERIODE DE PROLONGATION		
CIP du cinquième cycle	66 495 000	
Emprunt du cinquième cycle	(6 368 000)	
Dépenses estimées pour 1992	(14 000 000)	
Besoins prévus pour 1993	(18 300 000)	
Total		27 827 000[1]

[1] Sur ce montant, seulement 11 204 000 dollars sont disponibles pour la programmation vu que 16 623 000 dollars, ou 25 % du CIP du cinquième cycle sont gardés en réserve pour le programme.